

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

SUITES DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - (N° 1526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par
M. Dumont

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La règle de l'unanimité est un des principes fondateur de l'Union qui permet aux Etats de conserver leur souveraineté dans certains domaines. Penser qu'elle puisse être un frein ou un obstacle à la réforme de l'Union revient à remettre en cause les principes fondateurs de la construction de l'Union